

Nathalie Gopelein

L'INDISPENSABLE

STAGES IFAP

- > Pédiatrie
- > Handicap
- > Maternité
- > Pouponnière
- > Crèche
- > Pédopsychiatrie

TOUS LES CONSEILS POUR PARTIR EN STAGE SEREINEMENT

- ▶ Les informations pour préparer son stage et l'exploiter au mieux
- ▶ Des conseils pratiques pour réaliser son stage dans les meilleures conditions
- ▶ Des témoignages de professionnels et d'élèves
- ▶ La feuille de compétences décryptée

Vuibert

L'indispensable Stages IFAP

Nathalie Gopelein

Vuibert

Couverture : Primo & Primo
Mise en pages : CB Defretin
Illustrations :
© Anne-Christel Rolling (ACR)
© Caroline Kœhly (C. K.)
© Shutterstock : pages 27, 33, 34

Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (loi du 11 mars 1957, alinéa 1er de l'article 40). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

ISBN : 978-2-311-66022-7

© Éditions Vuibert – août 2018 – 5 allée de la 2^e D.B., 75015 Paris
www.vuibert.fr

L'auteur

Nathalie Gopelein est infirmière-puéricultrice, cadre de santé, formatrice depuis 2005 et référente pédagogique en IFAP.

Remerciements :

- à mes élèves qui m'apportent autant que je peux leur apporter ;
- à mes collègues, actuelles ou plus anciennes pour ce qu'elles m'apprennent et m'ont appris ;
- aux personnes qui ont participé à l'ouvrage : Céline, Clotilde, Karine, Aurélie, Sayon, Caroline, Coralie, Céline, Marine, Mélodie, Sarah, Kilyan, Calvin, Mélanie, Mégan, Mélissa ;
- à ma famille, pour son soutien.



Sommaire

Introduction	1
---------------------------	---

Partie 1

Métier et formation	3
----------------------------------	---

Chapitre 1. Le métier d'auxiliaire de puériculture	5
--	---

Chapitre 2. Présentation de la formation.....	9
---	---

Chapitre 3. Les stages dans la formation.....	13
---	----

Partie 2

Les notions indispensables à connaître avant de partir en stage

17

Chapitre 4. Accompagnement de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne.....	19
--	----

Chapitre 5. État clinique d'une personne à tout âge de la vie	31
---	----

Chapitre 6. Soins à l'enfant	33
------------------------------------	----

Chapitre 7. Ergonomie.....	40
----------------------------	----

Chapitre 8. Relation - communication.....	41
---	----

Chapitre 9. Hygiène des locaux hospitaliers.....	43
--	----

Chapitre 10. Transmissions des informations.....	49
--	----

Chapitre 11. Organisation du travail.....	52
---	----

Partie 3

Avant le stage : la préparation	59
--	----

Chapitre 12. Pourquoi et comment préparer un stage ?	61
--	----

Chapitre 13. Les objectifs de stage.....	69
--	----

Chapitre 14. Les travaux pratiques	84
--	----

Partie 4

Pendant le stage : l'acquisition de compétences	89
Chapitre 15. Ce qui attend l'élève.....	91
Chapitre 16. Les différents secteurs d'activités où l'AP peut travailler.....	103
Chapitre 17. Le rôle des différents partenaires.....	117
Chapitre 18. Le portfolio.....	121
Chapitre 19. L'évaluation de l'élève.....	123

Partie 5

Après le stage : l'exploitation	155
Chapitre 20. Le retour de stage et les journées de regroupement.....	157
Chapitre 21. Le bilan des acquisitions.....	159
Chapitre 22. L'analyse de pratique professionnelle (APP).....	162
Chapitre 23. Le vécu de stage.....	170

Annexes

Exemple de livret d'accueil.....	181
Le référentiel de compétences de l'auxiliaire de puériculture.....	185
Le référentiel d'activités.....	188
Bibliographie.....	198

Introduction

Quel que soit son domaine d'activité, l'auxiliaire de puériculture (AP) est un maillon important de l'équipe pluridisciplinaire. Ses compétences sont multiples et ses responsabilités importantes.

L'objectif de la formation est de permettre au futur professionnel de devenir compétent, c'est-à-dire d'analyser toute situation et de prendre les bonnes décisions afin de réaliser des soins de qualité auprès de l'enfant et de sa famille en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmière ou de la puéricultrice.

Pour acquérir la posture réflexive aujourd'hui demandée à tous les professionnels de santé, y compris l'auxiliaire de puériculture, il est nécessaire de travailler sur nos actions passées afin d'envisager des réajustements sur nos actions futures. C'est donc la pratique qui est au cœur de cette réflexivité.

La formation en alternance de l'auxiliaire de puériculture allie des temps de cours théoriques et des temps de stages pratiques. Le stage représente la plus grande partie de la formation : c'est un temps d'apprentissage privilégié pour se confronter à la pratique soignante et acquérir des compétences. Il permet d'apprendre au contact de ses pairs au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, en relation directe avec l'enfant, sain ou malade, et sa famille.

Le stage est donc un temps fort de la formation. De ce fait, le parcours de stage de l'élève doit être réfléchi avec lui car il favorise la construction de son identité professionnelle : c'est le chemin vers la professionnalisation.

Le rôle du formateur en IFAP est alors primordial car c'est lui :

- qui organise le parcours de stages ;
- qui est en liaison avec les terrains de stage ;
- qui accompagne l'élève dans l'intégration de ses apprentissages avec l'aide des tuteurs de terrain.

Il permet au futur praticien d'acquérir une démarche intellectuelle favorisant une prise en soins adaptée et individualisée à chaque situation, à chaque enfant. Les professionnels de proximité doivent également être conscients de l'importance de leur rôle auprès de leurs futurs collègues.

La compétence et la qualité du professionnel qui arrive ainsi sur le terrain est donc le résultat d'une responsabilité partagée entre l'apprenant, l'institut qui l'a formé et les terrains de stage qui l'ont accueilli et encadré.



Partie 1

Métier et formation



Le métier d'auxiliaire de puériculture

1. La réglementation de la profession

Le texte législatif encadrant la profession des auxiliaires de puériculture est l'arrêté du 16 janvier 2006 - modifié par l'arrêté du 28 septembre 2011 - et relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, ainsi que son annexe 1 présentant le référentiel de formation du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture et le référentiel d'activité.

L'auxiliaire de puériculture :

- exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier ou de la puéricultrice (y compris dans un établissement ou service d'accueil des enfants de moins de six ans¹) en collaboration avec ces derniers et dans le cadre du leur rôle propre² ;
- réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant ;
- envisage une approche globale de l'enfant en tenant compte des dimensions relationnelle du soin et communicationnelle avec la famille dans le cadre du soutien aux parents ;
- participe à l'accueil et à l'intégration sociale des enfants en situation de handicap, souffrant de maladies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ;
- travaille dans la majorité des cas dans des structures sanitaires et sociales au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.

La compétence professionnelle de l'auxiliaire de puériculture repose sur les apprentissages faits pendant la formation et la liste des actions de soins auxquelles elle peut collaborer. Seuls les gestes techniques enseignés au cours de la formation peuvent lui être demandés.

2. Les activités de l'auxiliaire de puériculture

Environ 80 000 auxiliaires de puériculture exercent aujourd'hui en France. Elles assurent la prise en charge individuelle ou en groupe, d'enfants de la naissance à l'adolescence.

1. L'activité de l'AP dans ce type d'établissement est encadrée par les articles R. 2324-16 à R. 2324-47 du code de la Santé publique.

2. Le rôle propre de l'infirmier est défini par les articles R. 4311-3 à 4311-5 du code de la Santé publique relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmière.

De par leur formation, que ce soit dans le secteur public ou bien dans le privé, celles-ci travaillent auprès d'enfants différents :

Enfants sains	Maternité, PMI, structures d'accueil (crèches, haltes garderies, multi-accueils, etc.)
Enfants malades	Services de pédiatrie (chirurgie, oncologie, etc.), HAD (Hospitalisation à domicile), pédopsychiatrie, pouponnières médicalisées, établissements de cure, etc.
Enfants handicapés	CAMSP (Centre d'action médico-sociale précoce), IMP (Institut médico-pédagogique), etc.
Autres domaines	Centres maternels, lactariums, etc.

Les trois grandes missions de l'auxiliaire de puériculture sont :

- la prise en soins de l'enfant ;
- l'approche relationnelle ;
- le soutien à la parentalité.

2.1. La prise en soins de l'enfant

Elle comprend essentiellement les soins techniques ou de nursing effectués auprès de l'enfant (bain, change, soins du visage, soins de cordon, désobstruction rhino-pharyngée ou DRP, massage, préparation des biberons, administration de traitements préparés par l'infirmière-puéricultrice, etc.) ainsi que toute les activités de la vie quotidienne (endormissement, élimination, prise de repas, etc.).

2.2. L'approche relationnelle

Elle englobe l'aspect communication (avec l'enfant et son entourage) ainsi que toutes les activités proposées dans le cadre de son développement (jeux d'éveil, chansons, comptines, travaux manuels) et comprend également la psychologie de l'enfant et de la famille ;

2.3. Le soutien à la parentalité

Il consiste à accompagner les parents dans leur rôle éducatif en valorisant leurs compétences, en leur prodiguant des conseils, en les soutenant dans leurs difficultés et, si besoin, en les orientant vers des professionnels qui pourront les aider.

3. Le référentiel d'activités

Voir tableau page suivante.

ACTIVITÉ	OPÉRATIONS CONSTITUTIVES
<p>Activité 1 : prendre soin de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne de la naissance à l'adolescence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Installer et mobiliser le nourrisson ou l'enfant (installation, lever, mobilisation, portage...). • Dispenser des soins liés à l'hygiène corporelle et au confort de l'enfant (toilette, bain, lavage des dents, soins de cordon, prévention des attitudes vicieuses, habillage, déshabillage, réfection d'un lit...). • Dispenser des soins liés à l'alimentation (préparer les biberons, les repas, les donner, accompagnement de l'allaitement...). • Dispenser des soins liés à l'élimination (change, accompagnement à l'acquisition de la propreté...). • Dispenser des soins liés au sommeil (préparation de la chambre, du lit, installation de l'enfant, surveillance des rythmes, accompagnement à l'endormissement...).
<p>Activité 2 : observer l'enfant et mesurer les principaux paramètres liés à son état de santé et à son développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Observer l'état général de l'enfant (comportement, autonomie, mobilité, téguments, signes de détresse, points d'appui, appétit...). • Observer le développement et les réactions de l'enfant (communication, langage, orientation, attitude lors des activités de la vie quotidienne, développement moteur et affectif, repérer les signes de douleur, les signes de maltraitance...). • Observer et mesurer les paramètres vitaux (poids, taille, température, fréquence cardiaque, fréquence respiratoire ...), surveiller les ingestas, l'élimination urinaire et intestinale, le transit, le sommeil, mesurer la douleur, réaliser les courbes de surveillance... • Observer le bon fonctionnement des appareillages et dispositifs médicaux (scopes, drainages, perfusions, aspirations, pansements, tractions, immobilisation, incubateurs...).
<p>Activités 3 : aider l'infirmier ou la puéricultrice à la réalisation de soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer l'enfant pour les pansements, les examens et les interventions. • Rassurer et maintenir l'enfant lors des soins. • Surveiller les plâtres, les tractions et le matériel opératoire. • Surveiller les perfusions, le matériel d'oxygénothérapie. • Aider à la réalisation de soins techniques. • Aider au premier lever. • Préparer et installer les aérosols non médicamenteux. • Aider à la prise de médicaments. • Contribuer à la régulation de la température. • Réaliser les gestes élémentaires d'urgence. • Prévenir les escarres. • Aider aux soins mortuaires.

ACTIVITÉ	OPÉRATIONS CONSTITUTIVES
Activité 4 : assurer l'entretien de l'environnement immédiat de l'enfant et des matériels de soins et ludiques	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'entretien de la chambre ou du lieu d'accueil de l'enfant (nettoyer, désinfecter, ranger le matériel médical et ludique ainsi que le mobilier, aménager l'espace, le chariot d'entretien, le linge...). • Refaire les lits ou les berceaux. • Éliminer les déchets. • Entretenir les matériels de soins et ludiques (chariots, incubateurs, biberonnerie...).
Activité 5 : recueillir et transmettre des observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins et des activités	<ul style="list-style-type: none"> • Rechercher, recueillir et transmettre les informations concernant les enfants, les soins, les activités. • Transmettre les observations et mesures réalisées, les réactions de l'enfant. • Renseigner le dossier de l'enfant.
Activité 6 : accueillir, informer, accompagner l'enfant et sa famille	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger et communiquer avec l'enfant et ses parents. • Accueillir. • Transmettre les informations aux parents. • Donner des conseils sur l'hygiène de la vie courante. • Associer les parents aux soins afin de les rendre autonomes. • Accueillir et expliquer aux parents le fonctionnement du service. • Proposer aux parents des activités à réaliser avec leur enfant.
Activité 7 : réaliser des activités d'éveil, de loisirs et d'éducation	<ul style="list-style-type: none"> • S'informer sur les besoins et les centres d'intérêt de l'enfant pour organiser des activités et des jeux. • Proposer des activités d'éveil diversifiées. • Préparer (matériel, locaux) et réaliser des activités d'éveil et de loisir. • Décorer les locaux. • Aider l'enfant dans ses activités quotidiennes (alimentation, hygiène, habillage...).
Activité 8 : accueillir et accompagner des collègues et des stagiaires en formation	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir et présenter le service et le personnel (fonctions et activités des professionnels). • Montrer et expliquer les modalités de réalisation des activités. • Encadrer et évaluer les stagiaires.

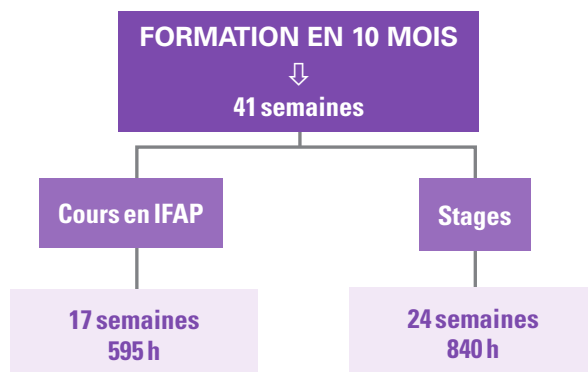
Présentation de la formation

1. L'organisation de la formation

La formation d'auxiliaire de puériculture est organisée en 10 mois soit 41 semaines (1435 h). Elle comprend :

- 17 semaines de cours théoriques en IFAP (595 h) ;
- 24 semaines de stages cliniques (840 h).

La formation théorique (cours) se fait en alternance avec la formation clinique (stages). Les cours et les stages sont établis sur une base de 35 h par semaine. La formation se déroule en un an (10 mois) et, en fonction de la date d'entrée (janvier ou septembre), les élèves bénéficient de congés entre 3 et 7 semaines. La participation à tous les enseignements est obligatoire.



L'apprentissage de la profession se fait durant cette année de formation. Les unités de formation sont en lien avec les huit compétences (voir tableau page suivante).

UNITÉ	MODULE	COMPÉTENCE
Unité 1	Accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne	Accompagner un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif
Unité 2	État clinique d'une personne à tout âge de la vie	Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
Unité 3	Soins à l'enfant	Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant
Unité 4	Ergonomie	Utiliser les techniques préventives de maintenance et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes
Unité 5	Relation, communication	Établir une communication adaptée à la personne et à son entourage
Unité 6	Hygiène des locaux	Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
Unité 7	Transmission des informations	Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
Unité 8	Organisation du travail	Organiser son travail dans une équipe pluri-professionnelle

2. L'objectif de la formation

La profession et la formation des auxiliaires de puériculture sont définies et réglementées par des textes législatifs.

L'institut responsable de la formation de l'élève ainsi que les terrains accueillants se doivent donc de suivre scrupuleusement les référentiels du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture :

- le référentiel d'activités (*voir page 188*) ;
- le référentiel de compétences (*voir page 185*) ;
- le référentiel de formation (*voir chapitre 3*).

L'objectif de la formation est d'acquérir les huit compétences définies par le référentiel. Ces compétences sont déclinées en huit modules de formation enseignés de manière théorique en IFAP mais elles seront travaillées et validées de manière pratique lors de chaque période de stage.

La validation des huit modules en IFAP et des huit compétences en stage constitue le niveau minimum requis pour obtenir le diplôme d'État et exercer en tant qu'auxiliaire de puériculture. En fonction du parcours antérieur et des diplômes obtenus, les élèves suivent un parcours classique (validation des huit modules) ou partiel (validation de certains modules seulement, les autres étant considérés comme acquis, voir page 14).

3. Qu'est-ce que la compétence ?

Selon Guy Le Boterf, expert de la gestion et du développement des compétences et des parcours de professionnalisation, « la compétence est la mobilisation ou l'activation de plusieurs savoirs, dans une situation et un contexte donnés »¹.

« On reconnaîtra qu'une personne sait "agir avec compétence" si :

- elle sait combiner et mobiliser un ensemble de ressources pertinentes (connaissances, savoir-faire, qualités, réseaux de ressources, etc.) ;
- pour gérer un ensemble de situations professionnelles, chacune d'entre elles étant définie par une activité clé à laquelle sont associées des exigences professionnelles (ou critères de réalisation de l'activité) ;
- afin de produire des résultats (services, produits) satisfaisant à certains critères de performance pour un destinataire (client, usager, patient, etc.) »².

En d'autres termes, pour Guy Le Boterf, « la compétence d'un professionnel se reconnaît à sa capacité à gérer efficacement un ensemble de situations professionnelles. Pour cela, il devra savoir combiner et mobiliser plusieurs compétences ou ressources »³.

En pédagogie, Philippe Perrenoud, docteur en sociologie et anthropologie, professeur honoraire à l'Université de Genève, définit quant à lui la compétence comme « une capacité d'action efficace face à une famille de situations, qu'on arrive à maîtriser parce qu'on dispose à la fois des connaissances nécessaires et de la capacité de les mobiliser à bon escient, en temps opportun, pour identifier et résoudre de vrais problèmes »⁴.

Une auxiliaire de puériculture compétente est donc une professionnelle qui sait penser, agir et réajuster ses actions quel que soit le milieu professionnel où elle exerce afin de répondre de façon personnalisée et adaptée aux besoins de l'enfant pris en charge. Elle mobilise l'ensemble de ses savoirs pour démontrer sa compétence.

Une auxiliaire de puériculture compétente est donc capable :

- d'analyser la situation d'un enfant ;

1. Philippe Perrenoud, *Construire des compétences dès l'école*, ESF, Paris, 1999.

2. Guy Le Boterf, *Construire les compétences individuelles et collectives*, Éditions d'Organisation, 2004.

3. Guy Le Boterf, *De quel concept avons-nous besoin ?* Dossier « Soins Cadres » n° 41, 2002.

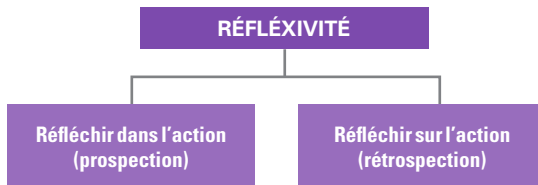
4. *Ibid.*

- d'identifier ses besoins prioritaires ;
- de mener des interventions réfléchies individualisées correspondantes, en collaboration avec une infirmière, une puéricultrice, une sage-femme ou un éducateur de jeunes enfants.

La compétence rejoint ainsi la notion de réflexivité.

4. Qu'est-ce que la réflexivité ?

Selon Patrick Robo, consultant formateur spécialisé dans l'analyse de pratique professionnelle, la réflexivité est le regard et la compréhension que porte le professionnel sur ses propres actions.



Devenir un praticien réflexif nécessite donc un apprentissage. Cela passe par différentes étapes.

L'AP doit être mise en situation : elle doit expérimenter, vivre une expérience. À cet instant, elle n'a pas nécessairement conscience de ce qu'elle est en train de faire.

L'AP doit ensuite être capable de prendre du recul en relatant ce qu'il s'est passé. Cette mise en mots (à l'écrit et à l'oral) permet de mettre en évidence les schèmes opératoires par lesquels elle est passée au cours de son action. Cette phase de conceptualisation permet d'expliquer et de comprendre de façon objective ce qu'elle a fait au cours de la situation.

L'AP réalise enfin un travail d'auto-évaluation en régulant et réajustant ses actions.

Une AP réflexive est donc une professionnelle capable de réfléchir constamment dans l'action et sur ses actions : c'est ce que l'on appelle la posture réflexive. Cette posture réflexive permet la liaison permanente entre savoirs (connaissances théoriques, savoir-faire et savoir-être) et actions (savoir agir). C'est ce qui détermine la compétence.

L'INDISPENSABLE STAGES IFAP

Avant de partir en stage, les étudiants qui démarrent leurs études en IFAP ont de nombreuses questions : quels sont les objectifs des stages ? Quels sont les différents lieux qui vont m'accueillir ? Quels travaux va-t-on me demander pendant et à mon retour de stage ? Comment vais-je être évalué ?

Durant leurs études, les élèves AP ont 6 stages à faire :

- un stage dans un service de maternité ;
- un stage dans un établissement ou service accueillant des enfants malades ;
- deux stages en structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans ;
- un stage en structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'aide à l'enfance ;
- un stage optionnel, en fonction du projet professionnel de l'élève.

Ce guide pratique est là pour les accompagner tout au long des 10 mois d'études, en proposant :

- tout ce qu'il faut savoir sur la formation en institut de formation d'auxiliaire de puériculture et l'importance des stages ;
- toutes les notions indispensables à la pratique AP (soins à l'enfant, ergonomie, transmissions, etc.) ;
- tous les conseils pour se préparer aux stages au mieux, avec les objectifs à atteindre pour chacun d'eux (maternité, crèche, PMI, etc.) ;
- tout ce qui favorise l'acquisition des compétences (portfolio, travaux pratiques) ;
- un point sur l'après-stage, avec l'analyse des pratiques professionnelles et le bilan des acquisitions.

Rédigé par une professionnelle de l'enfance, ce guide pratique est nourri de témoignages d'élèves et de professionnels, mais également d'exemples concrets. Ainsi, il aidera les élèves AP à affronter leurs stages sereinement et à réussir leur DEAP.

ISBN : 978-2-311-66022-7



9 782311 660227

www.vuibert.fr